



## Bulletin d'information de l'ICPC

*Distribution et installation de produits de plomberie non conformes aux normes*

### Bulletin d'information à l'intention des membres de l'industrie qui vendent des produits de plomberie en gros – Mise à jour : octobre 2008

#### Contexte

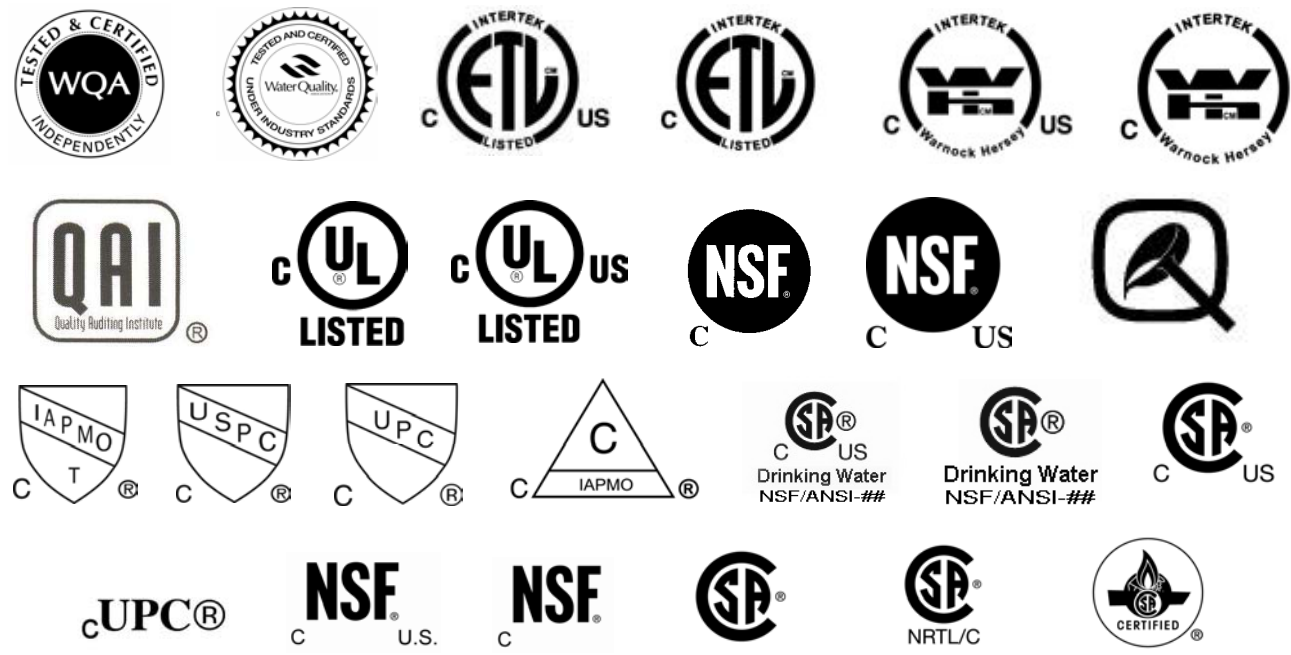
L'Institut canadien de plomberie et de chauffage (ICPC) ainsi que les inspecteurs de plomberie des provinces et des territoires croient qu'il est nécessaire de diffuser un bulletin d'information sur la distribution et l'installation des produits de plomberie non certifiés. Des produits non certifiés sont installés dans toutes les juridictions du Canada. Dans plusieurs cas, cela crée des problèmes de santé et de sécurité.

Mythe	Réalité
Tous les produits de plomberie vendus au détail sont acceptables pour la vente et l'installation.	Si un produit peut être certifié en vertu d'une norme canadienne ou d'une norme canadienne/américaine commune et qu'il n'est pas certifié, il peut causer des problèmes de santé et de sécurité, ainsi que des dommages à l'édifice dans lequel il est installé.  Dans le cas de certains produits de plomberie (p. ex. certains appareils de traitement de l'eau), il n'existe pas de norme en vertu de laquelle un produit peut être certifié. Ces produits sont des exceptions et peuvent être vendus et installés.
L'installation de produits de plomberie non certifiés ne viole aucun règlement provincial/territorial.	L'ICPC ne connaît aucune juridiction au Canada où il est permis d'installer des produits non certifiés en toute connaissance de cause. En fait, l'Alberta et le Québec ont adopté des lois interdisant la vente de ces produits (sauf dans le cas des produits pour lesquels il n'existe pas de norme en vertu de laquelle ces produits peuvent être certifiés).

#### Réponses aux questions souvent posées

##### Comment peut-on savoir si un produit est certifié?

Il existe plusieurs agences de certification accréditées en Amérique du Nord. Chaque agence de certification doit s'assurer que sa marque apparaît sur les produits qu'elle certifie. Voici les marques acceptables au Canada :





## Bulletin d'information de l'ICPC

*Distribution et installation de produits de plomberie non conformes aux normes*

### Qu'est qu'il y a de mal à garder en stock et à vendre des appareils/accessoires de plomberie non certifiés?

En Alberta et au Québec, c'est une infraction punissable par la loi. Dans d'autres juridictions du Canada, la vente de ces produits n'est pas nécessairement considérée comme une activité criminelle, mais leur installation est interdite par les règlements provinciaux. Cela signifie que si vous vendez ces produits, vous avez de fortes chances qu'une grande proportion de ces produits soient interdits par les inspecteurs provinciaux ou municipaux et qu'ils vous soient retournés. De plus, on ne peut garantir que les appareils et accessoires non certifiés sont conformes aux normes canadiennes reconnues ou que, si aucune norme n'existe, qu'ils répondent à des attentes raisonnables en termes de rendement, de santé et de sécurité.

### Que se passe-t-il si un fabricant d'appareil « x » a un produit certifié mais qu'il n'y a pas de marque sur le produit?

Les produits certifiés doivent porter la marque de certification. Certains fabricants d'appareils sont sensibles au fait que les clients veulent vendre des produits esthétiques qui ne portent pas de marques, et choisissent de mettre une étiquette autocollante permanente (conçue pour être enlevée après l'inspection et pour s'autodétruire de sorte qu'elle ne puisse pas être apposée sur un autre produit). Si l'étiquette autocollante permanente est enlevée par mégarde avant l'inspection, les inspecteurs n'ont pas d'autre choix que de présumer que ce produit est non certifié et de demander qu'il soit enlevé. Les vendeurs au détail doivent donc dire à leurs clients afin de garder la preuve de certification sur les produits (ainsi que sur la boîte, les directives d'installation, la garantie, le guide d'utilisation et les feuilles de spécifications) **jusqu'à ce que l'inspection ait eu lieu.**

### Si une marque ne semble pas authentique, comment peut-on vérifier si le produit est acceptable?

Toutes les agences de certification accréditées en Amérique du Nord ont un site Web où l'on peut aller pour vérifier si un produit en particulier est certifié par cette agence. Voici l'adresse de ces sites :

BNQ : [http://www-es.cria.qc.ca/pls/owa\\_es/bnqw\\_entr\\_enr.crit\\_rech?p\\_lang=en&p\\_type\\_bna=NC](http://www-es.cria.qc.ca/pls/owa_es/bnqw_entr_enr.crit_rech?p_lang=en&p_type_bna=NC)

CSA : <http://www.csa-international.org/product/>

IAPMO : <http://pld.iapmo.org/>

Intertek : [http://www.intertek-tlsemko.com/portal/page/cust\\_portal/ITK\\_PGR/PRODUCT\\_DIRECTORIES\\_PG/WH\\_MARK\\_PG](http://www.intertek-tlsemko.com/portal/page/cust_portal/ITK_PGR/PRODUCT_DIRECTORIES_PG/WH_MARK_PG)

NSF : [http://www.nsf.org/business/search\\_listings/](http://www.nsf.org/business/search_listings/)

QAI : <http://www.qai.org/directory.html>

UL & ULC : <http://www.ul.com/regulators/2007CanadianWhiteBook.pdf>

Water Quality Association : <http://www.wqa.org/siteLogic.cfm?id=1165&section=3>

On peut également vérifier les champs d'application des agences de certification et leur marque de certification sur le site Web de leur organisme directeur, le Conseil canadien des normes (CCN), à : [http://www.scc.ca/en/programs/product\\_cert/accruited\\_clients.shtml](http://www.scc.ca/en/programs/product_cert/accruited_clients.shtml)

### Quels sont les avantages d'utiliser des produits certifiés?

- Ils sont plus fiables et ont été fabriqués selon des critères de qualité reconnus;
- Ils ont été évalués pour s'assurer qu'ils fonctionnent adéquatement (p. ex. s'assurer que les filets sont du bon type pour pouvoir les brancher facilement); et
- Au besoin, ils ont été évalués en termes de dangers de toxicité.

### Avec qui doit-on communiquer si on a d'autres questions sur les produits de plomberie non certifiés?

Si vous voulez parler à un agent du bâtiment, l'ICPC a une liste d'agents par région sur son site Web, au <http://www.ciph.com/Downloads/codesAndStandards/cacpRegulators.php> ou encore, vous pouvez consulter le site Web du Conseil canadien des normes, à <http://www.scc.ca/>

www.ciph.com

- 2 -



295 The West Mall, Suite 330, Toronto, Ontario M9C 4Z4.

info@ciph.com, Fax. 416-695-0450, www.ciph.com, Tel. 1-888-ASK-CIPH (275-2474), 416-695-0447.

f:\wpfiles\PIAC\Uncertified Plumbing Product\Information Bulletin –Retail FR.pub